



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Neuvième session

Rome, 25-27 juillet 2018

ORDRE DU JOUR ANNOTÉ ET CALENDRIER PROVISOIRES

1. Élection du Président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et du rapporteur

Aux termes de ses statuts, le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Groupe de travail) «élit son Président et un ou plusieurs vice-présidents parmi les représentants des membres du Groupe de travail au début de chaque session». Les membres du Bureau ainsi constitué exercent leurs fonctions jusqu'à la session suivante du Groupe de travail et peuvent être réélus¹. Le Groupe de travail souhaitera peut-être aussi désigner un rapporteur.

2. Adoption de l'ordre du jour annoté et du calendrier

Un calendrier provisoire figure à l'annexe du présent document, pour examen par le Groupe de travail.

3. État d'avancement de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

¹ CGRFA/WG-PGR-9/18/Inf.2.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



3.1 Examen de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

À sa seizième session ordinaire, qui s'est tenue du 30 janvier au 3 février 2017, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) a salué l'ensemble des progrès accomplis dans la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le deuxième Plan d'action mondial)². La Commission a demandé à la FAO et aux donateurs de continuer d'appuyer les efforts que déploient les pays aux fins de la conservation *in situ* et l'exploitation des RPGAA; de gérer des banques de gènes afin d'assurer la continuité des opérations de collecte, de conservation, de caractérisation, d'évaluation, d'utilisation et de fourniture du matériel génétique des plantes cultivées; et de renforcer les liens et la complémentarité entre la conservation *ex situ* et *in situ*³. La Commission a demandé à la FAO de continuer à aider les pays à renforcer leurs activités d'amélioration des plantes cultivées et leurs capacités de sélection végétale, notamment dans le cadre de plateformes à parties prenantes multiples⁴. Le document intitulé *Activités de la FAO à l'appui de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CGRFA/WG-PGR-9/18/2 Rev.1)* fournit un résumé des travaux lancés ou achevés depuis la dernière session de la Commission à l'appui de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action, pour examen par le Groupe de travail.

Projet de directives d'application volontaire concernant la conservation et l'utilisation, au niveau national, des variétés des agriculteurs/variétés locales

À sa dernière session, la Commission a renvoyé à son Groupe de travail, en vue d'un nouvel examen, la version révisée du projet de directives concernant la conservation et l'utilisation, au niveau national, des variétés des agriculteurs/variétés locales et elle a invité les Membres, les observateurs et les points focaux nationaux à adresser leurs observations sur ce document⁵. Le projet de directives, tel que révisé à la lumière des observations reçues, figure dans le document intitulé *Projet de directives d'application volontaire concernant la conservation et l'utilisation, au niveau national, des variétés des agriculteurs/variétés locales (CGRFA/WG-PGR-9/18/Inf.4)*. Le Groupe de travail est invité à examiner et réviser, selon qu'il conviendra, les directives proposées, en vue de leur examen par la Commission.

Conservation in situ et gestion à l'exploitation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

La Commission, à sa seizième session ordinaire, a examiné un document de réflexion sur l'établissement d'un réseau mondial pour la conservation *in situ* et la gestion à l'exploitation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et l'a renvoyé à son Groupe de travail, en vue de nouvelles consultations⁶.

À la suite de consultations informelles menées par la FAO et compte tenu du fait que les groupes de parties prenantes concernées par la gestion à l'exploitation, d'une part, et par la conservation *in situ*, d'autre part, sont différents, la FAO a préparé deux documents de réflexion distincts, l'un sur le *Réseau mondial pour la gestion à l'exploitation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CGRFA/WG-PGR-9/18/Inf.5 Rev.1)* et l'autre sur le *Réseau mondial pour la conservation in situ des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CGRFA/WG-PGR-9/18/Inf.6)*, en vue de leur examen par le Groupe de travail.

² CGRFA-16/17/Rapport/Rev.1, paragraphe 52.

³ CGRFA-16/17/Rapport/Rev.1, paragraphe 58.

⁴ CGRFA-16/17/Rapport/Rev.1, paragraphe 59.

⁵ CGRFA-16/17/Rapport/Rev.1, paragraphe 63.

⁶ CGRFA-16/17/Rapport/Rev.1, paragraphe 64.

Conservation ex situ des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

La Commission, à sa quinzième session ordinaire, a demandé à la FAO de continuer d'aider les pays à mettre en œuvre les *Normes applicables aux banques de gènes intéressant les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture* (les Normes applicables aux banques de gènes)⁷ et de proposer un mécanisme permettant le suivi de leur application⁸. Afin de donner suite à cette demande, la FAO a lancé une enquête sur l'utilisation des Normes applicables aux banques de gènes, a organisé une consultation d'experts et a élaboré un projet de mesures par étapes visant à faciliter la mise en œuvre des Normes applicables aux banques de gènes (**CGRFA/WG-PGR-9/18/Inf.3**). Les mesures par étapes pourraient servir de base pour constituer des guides pratiques sur l'utilisation des Normes applicables aux banques de gènes, qui seraient utiles pour les différentes méthodes de conservation. Les guides pratiques pourraient faciliter le suivi de la mise en œuvre des Normes applicables aux banques de gènes. Le Groupe de travail est invité à examiner le point concernant l'élaboration des guides pratiques sur l'utilisation des Normes applicables aux banques de gènes sur la base des mesures par étapes identifiées et le point concernant l'élaboration d'un mécanisme de suivi fondé sur les guides pratiques, en vue de leur examen par le Groupe de travail et la Commission, à leurs prochaines sessions.

Situation et tendances en matière de politiques sur les semences

À sa dernière session, la Commission, lors de la révision de son Programme de travail pluriannuel, a décidé d'examiner la situation et les tendances en matière de politiques sur les semences⁹ à sa prochaine session. Un examen préliminaire figure dans le document intitulé *Examen de la situation et des tendances en matière de politiques et de législations sur les semences* (**CGRFA/WG-PGR-9/18/Inf.7**), en vue de son examen par le Groupe de travail.

3.2 État d'avancement de l'élaboration du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

La Commission, à sa seizième session ordinaire, a examiné le Système mondial d'information et d'alerte rapide (WIEWS) sur les RPGAA et a insisté sur le rôle clé que celui-ci joue en tant que système d'information sur les RPGAA, conformément à l'article 17 du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Traité). Elle a demandé à la FAO d'achever les travaux relatifs à la reconfiguration du système WIEWS et de publier, par le biais de ce dispositif, des informations sur la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et de la cible 2.5 des ODD¹⁰. La Commission a également demandé à la FAO de consulter les membres de la Commission et les observateurs sur les possibilités de simplification du rapport type consacré au suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et de présenter une proposition à ce sujet afin que le Groupe de travail l'examine¹¹.

Le document intitulé *État d'avancement de l'élaboration du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture* (**CGRFA/WG-PGR-9/18/3**) fait rapport sur l'état d'avancement de la reconfiguration du système WIEWS, son utilisation dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la cible 2.5 des ODD et la collaboration avec la Division de la statistique de la FAO et le Secrétariat du Traité. Le document présente également un *Projet de modèle de rapport révisé concernant le suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture* (**CGRFA/WG-PGR-9/18/Inf.8**), qui comprend des contributions de membres de la Commission, d'observateurs et d'experts, en vue de la simplification du modèle de rapport. Le Groupe de travail est invité à prendre note de l'état d'avancement de l'élaboration du Système WIEWS et à examiner et réviser, s'il y a lieu, les propositions de simplifications du modèle de rapport.

⁷ <http://www.fao.org/3/a-i3704f.pdf>.

⁸ CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 51.

⁹ CGRFA-16/17/Rapport/Rev.1, *annexe C*.

¹⁰ CGRFA-16/17/Rapport/Rev.1, paragraphe 57.

¹¹ CGRFA-16/17/Rapport/Rev.1, paragraphe 56.

4. Préparation du troisième Rapport sur L'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde

La Commission, à sa seizième session ordinaire, s'est intéressée à la préparation du *troisième Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (le troisième Rapport). Elle a approuvé le calendrier révisé proposé pour la préparation du troisième Rapport et le suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et a pris note du budget provisoire révisé¹². La Commission a demandé à la FAO de modifier la liste d'études thématiques, le cas échéant, et de consulter le Groupe de travail et la Commission au sujet de ces études préalablement au démarrage des activités¹³. Le document intitulé *Préparation du troisième Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde (CGRFA/WG-PGR-9/18/4)* donne des informations générales sur la préparation du troisième Rapport, propose des modalités pour l'établissement des rapports nationaux qui serviront à l'élaboration du troisième Rapport et comprend une liste révisée d'études thématiques. Il indique que les données sur la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial, telles que fournies par les pays conformément au cadre et au calendrier prévus pour le suivi, constitueraient l'essentiel des rapports nationaux devant servir à l'élaboration du troisième Rapport et propose de compléter ces informations au moyen de résumés descriptifs. Ces résumés descriptifs mettraient en évidence les réalisations, dégageraient les tendances et permettraient d'identifier les lacunes et les besoins en matière de conservation et d'utilisation durable des RPGAA. Le Groupe de travail est invité à examiner l'approche proposée pour l'établissement des rapports nationaux, telle que présentée dans le document intitulé *Préparation des rapports nationaux devant servir à l'élaboration du troisième Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde (CGRFA/WG-PGR-9/18/Inf.9)* et à examiner la proposition de liste d'études thématiques à préparer en vue de l'élaboration du troisième Rapport.

5. Accès aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et partage des avantages en découlant

En 2015, la Commission s'est félicitée de l'établissement des *Éléments visant à faciliter la concrétisation au niveau national de l'accès et du partage des avantages dans les différents sous-secteurs des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture* (Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages)¹⁴. La Conférence de la FAO, à sa trente-neuvième session (juin 2015), a fait bon accueil aux Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages et a invité les Membres à prendre ceux-ci en considération et, selon qu'il conviendrait, à les utiliser.

Les Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages visent à aider les gouvernements à envisager d'élaborer, adapter ou mettre en œuvre des mesures relatives à l'accès et au partage des avantages, afin de tenir compte de l'importance des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RGAA), de leur rôle particulier au service de la sécurité alimentaire et des spécificités des différents sous-secteurs de ces ressources, tout en se conformant, selon qu'il convient, aux instruments internationaux en matière d'accès et de partage des avantages, comme le Traité et le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique (CDB).

À sa dernière session, la Commission «est convenue de produire des notes explicatives non prescriptives visant à illustrer et compléter, dans le cadre des *Éléments visant à faciliter la concrétisation au niveau national de l'accès et du partage des avantages dans les différents sous-secteurs des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture*, les caractéristiques distinctives des différents sous-secteurs des RGAA et les pratiques qui leur sont propres»¹⁵. Elle a invité les membres, les observateurs et autres parties prenantes à fournir toute contribution utile à la rédaction de ces notes explicatives, notamment sur leur expérience pratique de la mise en œuvre au niveau national de mesures relatives à l'accès et au partage des avantages. Elle a également demandé au Secrétariat d'organiser, en collaboration avec les secrétariats du Traité et de la CDB, un atelier international sur l'accès aux RGAA

¹² CGRFA-16/17/Rapport/Rev.1, paragraphe 66.

¹³ CGRFA-16/17/Rapport/Rev.1, paragraphe 67.

¹⁴ CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 22, ii).

¹⁵ CGRFA-16/17/Rapport Rev.1, paragraphe 25, iii).

et le partage des avantages en découlant, atelier dont les résultats permettraient d'élaborer les notes explicatives.

Le document intitulé *Draft explanatory notes, describing within the context of the ABS Elements, the distinctive features of plant genetic resources for food and agriculture* (Projet de notes explicatives décrivant, dans le cadre des Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages, les caractéristiques distinctives des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, publié sous la cote **CGRFA/WG-PGR-9/18/5**), présente brièvement les Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages, décrit en détail la pertinence des caractéristiques propres aux RGAA dans le cadre des ressources phylogénétiques et recense des domaines dans lesquels les notes explicatives pourraient aider les gouvernements à prendre en compte, dans l'élaboration, l'adaptation et la mise en œuvre des mesures relatives à l'accès et au partage des avantages, l'importance des ressources phylogénétiques, leur rôle particulier au service de la sécurité alimentaire et leurs spécificités. Les contributions aux notes explicatives figurent dans le document intitulé *Inputs by Members and Observers on Access and Benefit-Sharing for Genetic Resources for Food and Agriculture* (Contributions des membres et des observateurs sur l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage des avantages en découlant), portant la cote **CGRFA/WG-PGR-9/18/Inf.10 Rev.1**. Les résultats de l'atelier international susmentionné sont présentés dans le document intitulé *Outputs of the International Workshop on Access and Benefit-sharing for Genetic Resources for Food and Agriculture* (Résultats de l'atelier international sur l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage des avantages en découlant), publié sous la cote **CGRFA/WG-PGR-9/18/Inf.11**. En outre, une version préliminaire du compte-rendu de l'atelier international a été mise à la disposition du Groupe de travail (document **CGRFA/WG-PGR-9/18/Inf.12 Rev.1**, en anglais). Les résultats de deux enquêtes sur l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage des avantages en découlant figurent dans le document publié sous la cote **CGRFA/WG-PGR-9/18/Inf.13**.

Le Groupe de travail est invité à confirmer la pertinence des caractéristiques propres aux RGAA dans le cadre des RPGAA et à examiner et réviser, s'il y a lieu, le projet de notes explicatives.

6. Information de séquençage numérique sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

La Commission, à sa dernière session, a créé un nouvel axe de travail sur l'«information de séquençage numérique». Elle a demandé au Secrétariat de préparer, sous réserve des ressources disponibles, une étude exploratoire de cadrage visant à recueillir des éléments factuels sur l'«information de séquençage numérique» concernant les RGAA, afin de fournir, entre autres, des informations sur la terminologie utilisée dans ce domaine, une description des acteurs concernés par les informations génétiques numériques sur les RGAA et les types d'utilisation de l'«information de séquençage numérique sur les RGAA», ainsi que leur portée, notamment:

- la caractérisation;
- la sélection et l'amélioration génétique;
- la conservation;
- le recensement des RGAA;

ainsi que des renseignements sur la pertinence de l'«information de séquençage numérique sur les RGAA» pour la sécurité alimentaire et la nutrition, afin de faciliter l'examen par la Commission, à sa prochaine session, des incidences de l'utilisation de l'«information de séquençage numérique sur les RGAA» pour la conservation et l'utilisation durable des RGAA, et notamment l'échange, l'accès et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation¹⁶.

Conformément à la demande formulée par la Commission dans le document intitulé *Examen du projet d'étude exploratoire de cadrage visant à recueillir des éléments factuels sur l'«information de séquençage numérique» concernant les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture* (**CGRFA/WG-PGR-9/18/6 Rev.1**), le Groupe de travail a été invité à examiner le Projet d'étude exploratoire de cadrage visant à recueillir des éléments factuels sur l'«information de séquençage numérique» concernant les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

¹⁶ CGRFA-16/17/Rapport Rev.1, paragraphe 86.

(CGRFA/WG-PGR-9/18/Inf.14) (Draft exploratory fact-finding scoping study on “digital sequence information” on genetic resources for food and agriculture.)

7. Projet de plan de travail pour les activités futures concernant l'utilisation et la conservation durables des ressources génétiques des microorganismes et des invertébrés pour l'alimentation et l'agriculture

La Commission, à sa dernière session, a demandé à la FAO d'élaborer un projet de plan de travail portant sur les activités futures concernant la conservation et l'utilisation durable des micro-organismes et des invertébrés, en tenant compte des opinions des membres et des observateurs, des conclusions du rapport sur *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et de toute autre information pertinente, pour examen par les groupes de travail techniques et la Commission à leurs sessions suivantes¹⁷.

Le document intitulé *Projet de plan de travail concernant la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés pour l'alimentation et l'agriculture* (CGRFA/WG-PGR-9/18/7) récapitule les activités réalisées ces dix dernières années par la Commission dans le domaine des micro-organismes et des invertébrés et présente un projet de plan de travail portant sur les activités futures de la Commission dans ce domaine, en vue de son examen par le Groupe de travail.

8. Projet révisé de plan stratégique 2018-2027 de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

La Commission, à sa dernière session, a mis à jour les principaux résultats et étapes 2018-2027 du Programme de travail pluriannuel¹⁸ et elle est convenue que le Plan stratégique de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture¹⁹ adopté à sa quatorzième session ordinaire demeurerait valable pour le moment. La Commission a toutefois demandé à la Secrétaire d'inviter les membres et les observateurs à formuler, pendant la période intersessions, des observations sur le projet de Plan stratégique, et de réviser le document en tenant compte des observations reçues, des éléments pertinents de niveau international et du Cadre stratégique de la FAO.

Une version révisée du projet de Plan stratégique, tel qu'examiné par le Bureau de la Commission, figure à l'annexe I du document intitulé *Projet révisé de Plan stratégique 2018-2027 de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture* (CGRFA/WG-PGR-9/18/8), en vue de son examen par le Groupe de travail.

9. Rapports des organisations et instruments internationaux

Le document intitulé *Rapports des organisations et instruments internationaux* (CGRFA/WG-PGR-9/18/9) présente les rapports soumis au Groupe de travail par le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR) (CGRFA/WG-PGR-9/18/Inf.15), le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures (CGRFA/WG-PGR-9/18/Inf.16), la Fédération internationale des semences (CGRFA/WG-PGR-9/18/Inf.17), l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (CGRFA/WG-PGR-9/18/Inf.18) et le Secrétariat du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CGRFA/WG-PGR-9/18/Inf.19). Le Groupe de travail est invité à prendre note des rapports des organisations et instruments internationaux et souhaitera peut-être recommander à la Commission de continuer à inviter les organisations et les instruments internationaux afin qu'ils présentent leurs travaux à la Commission et à son Groupe de travail.

¹⁷ CGRFA-16/17/Rapport Rev.1, paragraphe 78.

¹⁸ CGRFA-16/17/Rapport Rev.1, annexe C.

¹⁹ CGRFA-14/13/Rapport, annexe I.

ANNEXE
CALENDRIER PROVISOIRE

Date et heure	Point de l'ordre du jour	Titre	Documents de travail
Mercredi 25 juillet 2018, matin			
10 h 30 – 13 h 30	1	Élection du Président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et du rapporteur	
	2	Adoption de l'ordre du jour et du calendrier	CGRFA/WG-PGR-9/18/1 Rev.1 CGRFA/WG-PGR-9/18/1 Add.1
	3	État d'avancement de la mise en œuvre du <i>deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture</i> 3.1. Examen de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	CGRFA/WG-PGR-9/18/2 Rev.1
Mercredi 25 juillet 2018, après-midi			
15 heures – 18 heures	3	3.2 État d'avancement de l'élaboration du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	CGRFA/WG-PGR-9/18/3
	4	Préparation du <i>troisième Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	CGRFA/WG-PGR-9/18/4
Jeudi 26 juillet 2018, matin			
10 heures – 13 heures	5	Accès aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et partage des avantages en découlant	CGRFA/WG-PGR-9/18/5
	6	Information de séquençage numérique sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	CGRFA/WG-PGR-9/18/6 Rev.1
	7	Projet de plan de travail pour les activités futures concernant l'utilisation et la conservation durables des ressources génétiques des microorganismes et des invertébrés pour l'alimentation et l'agriculture	CGRFA/WG-PGR-9/18/7

Jeudi 26 juillet 2018, après-midi			
15 heures – 18 heures	8	Projet révisé de plan stratégique 2018-2027 de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture	CGRFA/WG-PGR-9/18/8
	9	Rapports des organisations et instruments internationaux	CGRFA/WG-PGR-9/18/9
	10	Autres questions	
Vendredi 27 juillet 2018, après-midi			
15 heures – 18 heures	11	Adoption du rapport	